

des choses que leur description, & qu'il y en a même qui sont des espèces de dissertations ; mais outre que cette diversité a quelque chose qui occupe plus agréablement le Lecteur, toutes les matières ne sont pas propres à être traitées de la même manière, & l'ennui & la sécheresse sont assez souvent à la suite d'une uniformité, pour ne pas dire, d'une monotonie trop exacte & trop mesurée.

On ne s'excuse point sur la différente étendue des Articles, dont quelques-uns contiennent à peine deux lignes, tandis que d'autres occupent des centaines de pages ; c'est le sort de tous les Dictionnaires, à moins qu'ils ne soient de simples Vocabulaires. Il y en a cependant un dans ce Dictionnaire universel, qui est d'une étendue qu'on peut appeler énorme, & pour lequel il semble qu'on doive demander grâce au Lecteur ; c'est l'Article général du Commerce, qui occupe près du tiers du premier Volume (a).

On auroit pû le partager & le réduire en ordre alphabétique, sous les noms des lieux où se fait le Commerce, ce qui étoit le sentiment de quelques personnes très habiles ; mais toutes les autres ayant été d'un avis contraire, le Continuateur, qui a seul travaillé à cet Article, a crû, aussi-bien que la plupart de ceux qu'il a consultés, que le Lecteur ne seroit pas fâché de voir réuni en un seul endroit tout le Commerce qui se fait dans le Monde connu, outre qu'il épargnoit par là quantité de répétitions qui eussent été inévitables, & un peu trop de ressemblance que le Dictionnaire de Commerce auroit eu avec le Dictionnaire Géographique de Monsieur Corneille, au moins dans ces Articles.

Afin toutefois de le réduire en quelque sorte sur le pié des autres, on a fait deux Tables, qui se trouvent à la fin du premier Tome : la première est seulement pour le Commerce de la France, & la seconde pour le Commerce du reste de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique ; disposé pourtant que l'on est, dans une seconde Edition, si ce Dictionnaire en peut mériter une, de changer ou de conserver l'ordre de cet Article suivant le goût du Public, & les avis qu'on pourra recevoir là-dessus, aussi-bien que sur le reste de l'Ouvrage, pour lesquels on promet une entière docilité. (b)

Après ces courtes remarques sur le stile du Dictionnaire universel de Commerce, & sur la manière dont les matières y sont traitées, on va parler, mais beaucoup plus amplement, des matériaux qui sont entrés dans sa composition, & des personnes qui y ont contribué par les excellens Mémoires qu'ils ont fournis aux Auteurs, & par les autres secours que ces derniers en ont reçû.

On a déjà dit à quelle occasion Monsieur Savary des Bruffons commença son MANUEL MERCANTIL, & l'on a vû aussi comment cet Ouvrage ayant pris des forces & étant devenu Dictionnaire, fut, pour ainsi dire, adopté par le Conseil de Commerce.

Ce fut alors que les dépôts publics furent ouverts à l'Auteur, & que ceux qui en étoient chargés eurent ordre de lui communiquer & de lui fournir tous les Mémoires, Actes, Instructions, Réglemens & autres pièces convenables à son Ouvrage, & aux augmentations que Messieurs du Conseil avoient jugé à propos qu'on y fit. Dès l'an 1692. les Inspecteurs du Commerce avoient eu ordre d'envoyer à la Cour des états de leurs Départemens ; presque tous y satisfirent dans la même année, & fort peu attendirent jusqu'à la suivante.

Ces états contiennent dans un grand détail les diverses Manufactures d'Etoffes de Laine pure ou mêlée, de Lin, de Chanvre, de Coton ou de Soie, qui sont établies dans chaque Département ; leurs différentes nature & qualité ; le nombre des pièces qui s'y font année commune ; les lieux où chaque espèce se fabrique ; la quantité de laines, soit du pays, soit étrangères, qui s'y employent, combien il s'en recueille de celles du pays ; les autres ouvrages qui s'en font, comme les Chapeaux, les Couvertures, les Tapisseries, la Boutonnerie ; où s'envoient & se débitent toutes ces Etoffes & ces Ouvrages : enfin, combien il y a dans chaque Département de Tanneries, de Forges, de Fonderies, de Papeteries, de Blancheries, de Savonneries, de Martinets, de Clouteries, & autres semblables établissemens & fabriques ; on y parle peu de la Soierie & des Toiles.

Six années après, c'est-à-dire, lorsque le Traité de Ryfwick eut redonné la Paix à l'Europe, & eut fait naître l'espérance de rétablir le Commerce de la France, Messieurs les Intendans furent chargés de faire dresser des Mémoires concernant le Négoce, qui se faisoit alors, ou qui se pouvoit faire dans la suite, dans l'étendue de leur Intendance.

Ces Mémoires sont amples, curieux, & pour la plupart de très bonnes mains. On y parle du

(a) On remarquera que cet Article comprend dans l'Édition de 1742. la moitié du premier Volume, parce qu'il a été fort amplifié par le Supplément, & par les nouvelles Additions qui nous ont été communiquées. Ce Volume sera le IVe. de cette nouvelle Édition, pour ne point interrompre l'ordre Alphabétique.

(b) On a jugé à propos de conserver dans le même ordre ces deux Tables, en y faisant les augmentations nécessaires.